

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Marc-Olivier Buffat et consorts au nom des groupes radical et libéral - Enseignement du français et des mathématiques : qui PER aujourd'hui peut gagner demain...

Rappel

Développement

A l'heure où le canton de Vaud présente des résultats moyens en lecture et en mathématiques dans le cadre des comparaisons intercantionales issues des enquêtes PISA, et alors que les milieux de l'apprentissage comme ceux de l'enseignement post-obligatoire déplorent une baisse significative du niveau des élèves s'agissant de la lecture, de l'écriture et du calcul, une récente étude met en lumière l'évolution de deux facteurs rarement mentionnés lorsqu'il s'agit d'expliquer les résultats de l'école vaudoise : la baisse constante du temps scolaire et du temps d'enseignement dévolu au français et aux mathématiques [1].

Cette publication de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques du canton de Vaud démontre que sur l'ensemble de leur scolarité, les élèves passent en classe 2245 heures de moins aujourd'hui qu'à la fin du XIXe, sous l'effet cumulé de :

- la baisse du nombre de semaines scolaires (passage de 8 à 14 semaines de vacances entre 1889 et 2004),*
- la baisse du nombre de jours scolaires (introduction de la semaine de 5 jours en 1980),*
- la baisse de la durée de la période scolaire (passage des périodes de 55 à 45 minutes en 1984),*
- et de la perte progressive de 5 périodes hebdomadaires en 3 et 4e années et d'une période en 5, 6, 7, 8 et 9e années.*

En 120 ans, le temps scolaire vaudois a donc été réduit d'un tiers [2]! En outre, en comparaison intercantonale, il se situe aujourd'hui en dessous de la moyenne romande. La durée totale de la scolarité obligatoire des élèves vaudois s'élève en effet à 458'280 minutes, alors qu'elle correspond à 509'160 minutes en Valais et 492'100 à Fribourg, deux cantons souvent cités en exemples dans les enquêtes PISA. La moyenne romande s'élève quant à elle à 469'754 minutes [3].

Parallèlement (et, en partie, conséquemment), l'évolution de la dotation hebdomadaire par discipline a sensiblement évolué également, notamment en mathématiques et en français. Dans cette première branche, c'est depuis 1984 que les horaires des élèves de la 1e à la 9e année ont diminué de manière très marquée, avec des baisses proches de 40% en 6e, de 30% en 7 et 8e et de 50% en 9e année ! En 1997, ils se sont encore réduits pour les classes de 3, 4 et 8e années. Seules les classes de 5e ont augmenté légèrement leur dotation par rapport à 1984.

En français, une même tendance se manifeste depuis 1984 : toutes les classes diminuent le temps

consacré à cette branche, avec une baisse de près de 50% pour les élèves de 5, 7, 8 et 9e années. Ici aussi, seules les classes de 5e année ont vu leur dotation horaire en français légèrement augmenter en 1997, par rapport à 1984 [4].

Perspectives : aussi inquiétantes que le bilan

Les perspectives annoncées dans le cadre du projet de Plan d'étude romand (PER), dont la mise en application est prévue pour la rentrée 2011, sont inquiétantes, elles aussi. Dans l'objectif d'harmoniser les dotations horaires des divers enseignements dispensés de la 1e à la 9e année, les concepteurs du PER ont en effet élaboré des pourcentages minimaux par discipline qui accentuent encore la diminution du temps dévolu au français et aux mathématiques. Ainsi, pour les élèves de 1e et 2e années, la proposition de pourcentages minimaux en français est, par rapport à l'horaire actuel, inférieure de 29 min par semaine. Pis : pour ceux de 3, 4, 5 et 6e années, cette baisse se monte à 2h33 par semaine ! Malgré une très légère hausse de 16 minutes pour les 7, 8 et 9^e VSO, les élèves perdraient donc 393 heures d'enseignement de français par rapport à aujourd'hui [5].

Même tendance en mathématiques. Pour les élèves de 1e et 2e années, la proposition de pourcentages minimaux est inférieure de 1h18 hebdomadaire par rapport à l'horaire actuel, identique pour les élèves de 3, 4, 5 et 6e années et... inférieure de 2h39 par semaine pour les 7, 8 et 9e VSO ! Au final, les élèves perdraient 401 heures d'enseignement des mathématiques, sur l'ensemble de leur scolarité [6].

Unique lueur d'espoir, la marge de manœuvre offerte par le PER aux cantons. Sur les 100% qu'il attribue aux divers domaines d'enseignement, un taux de 15% est en effet laissé à leur libre-choix, comme le montre le tableau suivant [7]:

| Domaines | 1er cycle Degrés -1, -2, 1 et 2 actuels | 2e cycle Degrés 3, 4, 5 et 6 actuels | 3e cycle Degrés 7, 8, 9 actuels |
|--|--|---|--|
| Arts | 15% | 11% | 8% |
| Corps et mouvement | 12% | 10% | 9% |
| Langues | 31% | 31% | 31% |
| dont langues étrangères | | 8% | 15% |
| Mathématiques & sciences de la nature | 17% | 21% | 21% |
| dont sciences de la nature | 4% | 6% | 8% |
| Sciences de l'homme et de la société | 3% | 5% | 8% |
| Formation générale | 7% | 7% | 8% |
| CHOIX CANTONAUX | 15% | 15% | 15% |
| | 100% | 100% | 100% |

On constate à la lecture de ce tableau que le pourcentage dévolu aux langues étrangères augmente sensiblement entre le 1er et le 3e cycle, par l'introduction de l'allemand en 3e année et — nouveauté prévue pour tous les élèves, indépendamment de la voie fréquentée, dans le cadre d'HarmoS — de l'anglais en 5e année. En conséquence, le temps dévolu à la langue française pourrait s'en trouver réduit d'autant. Il en va de même en ce qui concerne les mathématiques, avec la croissance des pourcentages attribués aux sciences de la nature, prévue entre le 1er et le 3e cycle (passage de 4 à 8% du taux horaire) et d'ores et déjà mentionnée comme une priorité du DFJC [8].

Certes, il n'est pas question aujourd'hui de revenir à l'école de grand-papa, car les besoins exprimés vis-à-vis de l'école ont fortement évolué. Il n'est pas question non plus de remettre en cause HarmoS, ni le Plan d'études romand, ni l'introduction de l'anglais pour l'ensemble des écoliers vaudois. Globalement, ces innovations sont en effet favorables au systèmes scolaire vaudois, qu'elles rendront

plus transparent et plus comparable aux autres systèmes scolaires suisses.

Toutefois, la mission fondamentale de l'école reste d'apprendre à lire, écrire et compter à nos élèves. C'est là, avant tout autre objectif, son rôle essentiel vis-à-vis de notre société.

Forts de cette conviction, et constatant :

- le niveau moyen des résultats des élèves vaudois en mathématiques et en français,*
- la diminution constante du temps consacré à ces deux enseignements dans les programmes,*
- les critiques réitérées des milieux de l'apprentissage et de l'enseignement post-obligatoire face aux lacunes manifestes des élèves dans ces deux domaines,*
- la part croissante que prendront de nouveaux domaines d'enseignement dans le cadre du PER,*
- l'importance de la lecture, de l'écriture et du calcul en tant que clés fondamentales de l'intégration dans la société et le monde du travail,*

les soussignés demandent au Conseil d'Etat, dans la mise en œuvre du PER, qu'il consacre l'intégralité de la marge de manœuvre de 15% laissée au libre choix des cantons à l'enseignement du français et des mathématiques.

Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat

Lausanne, le 25 août 2009 (Signé) Marc-Olivier Buffat et 41 cosignataires

[1] GILLIERON GIROUD, Patricia, Le temps scolaire de l'élève dans le Canton de Vaud : quels changements depuis le milieu du XIXe siècle ?, Lausanne, URSP, avril 2009, 61 pages.

[2] Certaines réserves sont toutefois émises quant aux résultats de cette comparaison. Se référer à la page 34. La tendance globale dégagée par l'auteur n'en demeure pas moins parfaitement valide.

[3] Chiffres tirés de la présentation faite par la DGEO intitulée Le Plan d'études et la grille horaire , le 6 juin 2009, téléchargeable sous http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/sg-dfj/fichiers_pdf/2_Anne-Catherine_Meuwly.pdf

[4] Notons qu'en histoire, géographie, sciences, travaux manuels, dessin, gymnastique et en chant, l'évolution générale suit une même tendance à la baisse, mais dans des amplitudes beaucoup plus faibles que pour les mathématiques et le français. Pour le détail, se référer aux pp.35 à 41, op. cit.

[5] 2h33 = 153 min. Sur les années 3, 4, 5 et 6, perte annuelle de 153 min x 38 semaines = 5'814 min. Sur les années 1 et 2, perte annuelle de 29 min x 38 semaines = 1'102 min. Sur les années 7, 8, 9, hausse annuelle de 16 min x 38 semaines = 608 min. La diminution totale du nombre d'heures d'enseignement du français sur l'ensemble de la scolarité obligatoire s'élève donc à : (-5'814 x 4) + (-1'102 x 2) + (608 x 3) = 23'636 min, soit 393 heures.

[6] 1h18 = 78 min et 2h39 = 159 min. Total de minutes perdues en 1e et 2e années = 78min/hebdomadaires x 38 semaines x 2 ans = 5'928. Total de minutes perdues en 7, 8 et 9e années = 159 x 38 x 3 = 18'126. Total sur l'ensemble de la scolarité : 5'928 + 18'126 = 24'054 minutes, soit 401heures.

[7] Extrait de la présentation de la DGEO intitulée Le Plan d'études et la grille horaire , op. cit.

[8] Dans un communiqué du 3 décembre 2008, le DFJC annonçait son intention d'augmenter la dotation horaire en sciences (sans préciser s'il s'agit des sciences de la nature ou de l'homme et de la société), constatant la faiblesse des résultats vaudois dans ce domaine, dans le cadre de PISA 2006. Téléchargement possible sous www.vd.ch/fr/suite-de-lactualite/communiques/

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

La motion du député M.-O. Buffat a été déposée le 25 août 2009, en demandant son renvoi direct au

Conseil d'Etat. Le 8 septembre 2009, elle est développée au Grand Conseil qui décide son renvoi en commission, par 85 voix contre 28. La commission siège à deux reprises, le 12 avril 2009 et le 1^{er} février 2010. Dans ce cadre, le député Buffat décide de transformer sa motion en postulat. Il propose également de modifier son texte comme suit : *"Les soussignés demandent au Conseil d'Etat, dans la mise en œuvre du PER, qu'il utilise notamment la marge de manœuvre laissée au Canton pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques"*. Le postulat ainsi modifié est accepté par la commission. Un rapport de minorité est déposé. Il demande le rejet du postulat, estimant qu'il mettrait en danger certaines disciplines spécifiques au Canton, parmi lesquelles sont citées l'histoire biblique, les options spécifiques dont le latin, l'économie familiale et la cuisine.

Au vote final, le 29 septembre 2010, le Grand Conseil prend le postulat en considération par 63 voix contre 44.

Calendrier

Cette motion a été déposée avant l'adoption de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO) par les citoyens-nes vaudois-es, le 4 septembre 2011. Elle n'avait pas encore fait l'objet d'un vote du Grand Conseil au moment où l'EMPL relatif à l'initiative "Ecole 2010" et à la LEO a été présenté au Conseil d'Etat, raison pour laquelle elle n'a pas été traitée dans ce cadre, contrairement aux motions, postulats et interpellations traitant de l'école obligatoire. Son contenu a cependant été discuté au sein de la Commission du Grand Conseil chargée de l'examen de la LEO et a été pris en compte à cette occasion.

1. La baisse du temps dévolu à l'enseignement

Le postulat du député M.-O. Buffat relève à juste titre la diminution considérable du temps dédié à l'enseignement du français et des mathématiques au cours de ces dernières décennies. Elle résulte pour une bonne part de la diminution du temps scolaire global, qui a affecté tous les cantons durant cette période. Dans le cadre de la LEO, une augmentation du temps scolaire est donc prévue. Il se manifeste plus particulièrement :

- a) dans les années 1 et 2 de la scolarité (préparation de l'apprentissage de la lecture),
- b) dans les années 3 à 6 (par la suppression des appuis prévus à la grille horaire et destinés à une partie des élèves seulement),
- c) au degré secondaire où la loi prévoit que l'horaire peut être augmenté par décision du Conseil d'Etat.

Cette augmentation représente globalement près de 500 périodes au seul degré primaire et rapproche déjà le Canton de la moyenne du temps d'enseignement des cantons romands.

2. Les disciplines nouvelles

En même temps que le temps d'école diminuait, de nouvelles disciplines étaient intégrées à la grille horaire des élèves, au détriment des disciplines fortement dotées à l'époque, soit le français et les mathématiques. L'apprentissage précoce des langues étrangères (allemand et anglais) fait partie de ces nouvelles disciplines qui se sont imposées de manière évidente et que personne ne songerait à contester aujourd'hui. L'Accord HarmoS prévoit que l'allemand est inscrit à la grille horaire dès la 5^{ème} année HarmoS (3^{ème} actuelle) et que l'anglais le sera dès la 7^{ème} année HarmoS d'ici peu (5^{ème} actuelle).

La proportion du temps d'enseignement consacré à chaque discipline ne fait pas partie des contraintes relevant de l'Accord HarmoS. Les chiffres relevés dans le postulat ressortaient d'une étude préalable demandée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) à un stade antérieur à l'adoption du plan d'études romand (PER). Ces proportions ont été abandonnées depuis. En revanche, l'art. 8 de la Convention scolaire romande (CSR) prévoit que *"le plan d'études romand définit les proportions respectives des domaines d'études par cycle et pour le degré secondaire 1, en laissant à chaque canton une marge maximale d'appréciation à hauteur de 15% du temps d'enseignement."* Cette proportion (15%) dépend donc du temps global

d'enseignement prévu dans chaque canton. Or, on sait que ce temps diffère d'un canton à l'autre, les cantons du Valais et de Fribourg mentionnés dans le postulat étant les plus dotés de Suisse.

3. *Les nouvelles grilles horaires et les options*

Les grilles horaires sont appelées à évoluer dans un avenir proche, en fonction de l'adoption du PER. Elles ont été mises en consultation et sont encore à l'étude actuellement, au sein du DFJC. Elles tiennent compte du vœu émis dans le postulat, à savoir consacrer un temps plus important au français et aux mathématiques. De plus, la LEO introduit 4 périodes d'options pour tous les élèves du degré secondaire 1. En voie pré-gymnasiale, l'option latin et l'option math-physique sont assez fortement corrélées avec les enseignements de français et de mathématiques. En voie générale, les options "orientées métiers" seront largement consacrées à un renforcement en français et en mathématiques, dans une perspective de préparation à la formation professionnelle.

4. Conclusion

En conclusion, la demande formulée dans le postulat, à savoir que le "*Conseil d'Etat (...) utilise notamment la marge de manœuvre laissée au Canton pour renforcer l'enseignement du français et des mathématiques*" devrait être satisfaite par les mesures décrites ci-dessus, sans qu'il soit nécessaire de supprimer d'autres disciplines à la grille horaire. Au moment de l'adoption du règlement d'application de la LEO, le Conseil d'Etat examinera en plus l'opportunité d'une augmentation du temps scolaire au degré secondaire, comme la loi l'y autorise.

Il invite par conséquent le Grand Conseil à prendre acte de ce rapport et à classer ce postulat.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 mars 2012.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean